

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [5]

Artikel: Belgique : "13 femmes en colère"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revendications des hommes divorcés

Ils s'organisent, bien qu'ils ne soient encore que 450 dans la Communauté suisse des hommes divorcés et séparés, 400 dans l'Association vaudoise pour la défense paternelle, 130 dans le Mouvement de la condition paternelle à Genève.

Dans une conférence de presse tenue le 24 mars à Berne, la Communauté suisse a dénoncé les injustices dont les hommes divorcés et séparés s'estiment victimes, et lancé une pétition au Parlement. Elle demande que le droit de visite soit élargi et assoupli de façon à permettre le maintien de véritables relations personnelles entre le père et ses enfants et qu'on fixe un terme, 5 ans par exemple, au paiement des pensions alimentaires.

Dans 87 % des cas, les enfants sont confiés à leur mère. — (pbs)

Motion contre le viol en bande

Suite au retentissant procès de Pré-Naville (cf. FS d'avril), la conseillère nationale Amélia Christinat (soc. GE) a déposé une motion invitant le Conseil fédéral à envisager une modification du Code pénal afin d'introduire la notion de circonstances aggravantes pour les viols commis par les



Amélia Christinat : « Les cas de violence sexuelle tendent à se multiplier »

individus agissant en bande. Cette notion n'est pas reconnue dans l'actuel droit pénal suisse.

On sait que les violeurs de Pré-Naville, qui avaient pourtant commis leur méfait en bande, n'ont pu être condamnés qu'en

tant qu'auteurs individuels, et sans que le tribunal ait pu retenir contre eux la circonstance aggravante d'avoir agi en groupe. Or, le Tribunal fédéral a admis dans différents arrêts relatifs à des infractions commises en bande, que « l'action collective fortifie les auteurs physiquement et moralement, les rend donc particulièrement dangereux ».

Cette notion est, du reste, reconnue en matière d'atteinte à la propriété. La motionnaire considère donc qu'il est urgent de combler une lacune d'autant plus préjudiciable que les cas de violence sexuelle tendent malheureusement à se multiplier. (sl)

Garde des enfants : l'homosexualité est-elle un handicap ?

Le Tribunal fédéral a récemment examiné le recours d'un père privé de la garde de ses enfants après un divorce prononcé en raison de l'homosexualité de la mère. Le TF a admis qu'en principe les enfants pouvaient être confiés à une mère lesbienne. Toutefois, dans le cas particulier, il a reconnu aussi que la présence trop voyante de l'amie de la mère était de nature à porter atteinte à l'équilibre moral des enfants : elle est domiciliée dans le même immeuble et avait accompagné la mère lorsque les enfants étaient allés en visite chez le père. — (pbs)

INTERNATIONAL

Communauté européenne: un sondage

Un sondage d'opinion sur la question suivante « A votre avis, quelles sont dans la liste suivante les grandes causes qui de nos jours valent la peine de prendre des risques et d'accepter des sacrifices ? » a donné les résultats suivants :

l'égalité des sexes	16 %
la protection de la nature	35 %
la paix	67 %
la lutte contre la misère	40 %
la défense de son pays	23 %
sa foi religieuse	16 %
l'unification de l'Europe	11 %
la liberté de l'individu	40 %
les droits de l'homme	45 %
la révolution	3 %
rien de tout cela	7 %

Il y a un consensus frappant entre tous les pays de la Communauté, mais la proportion des gens ne citant aucune grande cause valable passe de 7 % en moyenne à 14 et 16 % au Danemark, en Allemagne et en Irlande.

(Source : Femmes d'Europe No 28)

France : proportion accrue

Aux récentes élections municipales, la proportion des femmes élues a passé de 8 à 14 %. Le plus jeune maire de France est une femme, 21 ans, dans une commune de 156 habitants. On se rappelle que l'Assemblée nationale avait imposé un quota de 25 % en faveur des

femmes sur les listes électorales, mais cette mesure avait été déclarée illégale par le Conseil constitutionnel : « la qualité de citoyen confère en soi un droit identique à tous ceux et celles auxquels cette qualité est reconnue, de telle sorte que toute disposition nouvelle porte atteinte au droit à l'égalité lui-même ». Mme Gisèle Halimi, député de l'Isère, et le mouvement Choisir annoncent qu'ils comptent recourir à la Commission européenne des droits de l'homme contre la décision du Conseil constitutionnel. A suivre donc.

(Source : Femmes d'Europe No 28)

Belgique : « 13 femmes en colère »

Treize ouvrières s'aperçoivent qu'elles ont été mises au chômage non parce que le travail manquait dans leur division, mais pour que des hommes d'une autre division puissent prendre leur place. Elles se mettent en grève pour défendre leur droit au travail en temps de crise ; les syndicats ne les soutiennent pas, mais bien les travailleuses d'entreprises voisines. Un comité « Solidarité Femmes-Emploi » cherche à mobiliser d'autres groupes en leur faveur. Les grévistes adressent une pétition au Parlement européen à Strasbourg, déposent plainte auprès du Gouvernement belge et de la Communauté européenne.

Femmes d'Europe n'a pas encore fait connaître les résultats de ces démarches, mais la TV belge a fait un intéressant reportage, qui a été projeté sur TF3 le 8 avril.

(Source : Femmes d'Europe No 28)

Liechtenstein : le prince et les femmes

Dans son discours du trône, lors de l'ouverture de la présente législature, le prince Franz-Josef a mentionné l'introduction du suffrage féminin, en vue de laquelle les dispositions législatives nécessaires devraient maintenant être prises. Il s'est prononcé contre l'avortement, s'étonnant que des « intellectuels progressistes » puissent vouloir en même temps l'abolition de la peine de mort — une question déjà discutée l'année passée — et la libéralisation de l'avortement, « qui n'est autre chose que l'exécution d'êtres innocents ». — (pbs)



Clit 007